

**Assainissement - Contrat d'assistance technique à l'exploitation
des installations d'épuration du Syndicat de Charencey-Sur-Loue
par la Ville de Besançon**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Charencey-Sur-Loue qui regroupe les communes de Charnay et Chenecey est maître d'ouvrage du collecteur d'assainissement intercommunal et de la station d'épuration construite à Chenecey en 1997-1998.

Compte tenu de la présence à environ 1 700 m en aval sur la Loue de la station de production d'eau potable de la Ville de Besançon, le Syndicat a sollicité le Service Assainissement de Besançon pour apporter une aide technique à l'exploitation de ses ouvrages. Cette prestation vient en assistance à l'exploitation quotidienne effectuée par l'employé du Syndicat.

La proposition d'aide de la Ville de Besançon établie financièrement sur la base du bordereau des prix du Service Assainissement adopté chaque année par le Conseil Municipal de Besançon est retenue par le Syndicat. Sa mise en oeuvre nécessite une convention entre les deux collectivités.

Sur avis favorable de la Commission Eaux - Assainissement qui s'est réunie le 4 septembre 1998, le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention d'assistance technique à l'exploitation des ouvrages d'assainissement du Syndicat de Charencey-Sur-Loue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal statue favorablement sur cette proposition à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 16 octobre 1998.